DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 45

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.

Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.

Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.

Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).

Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.

Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.

Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 45

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND

Créée en 1970, l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) est membre du réseau des 20 écoles nationales supérieures d'architecture françaises. Lieu de questionnements et d'ouverture au monde, elle forme les étudiants à la culture architecturale urbaine et paysagère.

L'ENSACF est installée depuis 2016 dans l'ancien Hôpital Sabourin. Elle accueille chaque année plus de 600 étudiants dont 10 % d'étudiants étrangers. Son implantation dans les quartiers nord de la ville ainsi que les partenariats culturels qu'elle met en œuvre, confirment l'inscription de l'ENSACF au cœur des enjeux du territoire.

Depuis 2010, la Ville a noué un partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF), orientant son soutien sur quatre axes :

• l'aide sociale aux étudiants, améliorant le bien-être et la santé pour favoriser leur réussite : l'ENSACF accueille 40 % d'étudiants boursiers, taux le plus élevé de France. Ce fonds d'aide Madeleine Simonet, abondé notamment par la Ville, permet d'accorder des aides aux étudiants pour l'achat de fournitures ou la participation à des voyages scolaires ;

• les échanges internationaux et le rayonnement de l'ENSACF : de nombreux partenariats avec des universités étrangères sont développés et en particulier dans le cadre des relations internationales de la Ville (jumelages ou Réseau International des Villes Michelin). Ces relations participent au rayonnement de l'ENSACF et plus largement et à celui de la Ville ;

• la diffusion de la culture architecturale : elle a vocation, sur le territoire clermontois, à être un moteur pour l'ouverture de chacun aux enjeux urbains et paysagers. Pour se faire, elle met en œuvre un programme de conférences, de colloques et d'expositions ouverts aux étudiants, aux professionnels et de façon plus générale au grand public ;

• les actions en direction du jeune public : de nombreuses interventions sont conduites en direction des élèves de la Ville sur les temps périscolaires (résidence d'architectes, interventions d'étudiants...) ou extrascolaires (centre de loisirs thématique), l'une de priorités de la politique culturelle de la Ville.

La subvention de fonctionnement 2022 était de : 10 000 €

Subvention sollicitée : 10 000 €

Subvention proposée : 10 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2023.

TOTAL VOTANTS :	51	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	3 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	51	=	Pour : 51	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°45 : Odile VIGNAL, Jean-Pierre BRENAS et Valérie BERNARD

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Isabelle LAVEST